

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Centre Communal d'Action Sociale
de Baillargues



SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
CONTENU DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	3
I – CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL	4
A – NIVEAU NATIONAL	4
B – NIVEAU LOCAL	6
II – L'AIDE SOCIALE	7
A - LE RSA, MINIMA SOCIAL JAUGE DE LA PRECARITE SUR LA COMMUNE	8
B - L'AIDE SOCIALE LEGALE	11
C - L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE	11
III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CCAS EN 2021	14
A - LE BUDGET PRINCIPAL DU CCAS	14
B - LES INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE DES EFFECTIFS	17

INTRODUCTION

Le CCAS est présidé de plein droit par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire.

Le CCAS est un « établissement public administratif » avec une personnalité juridique de droit public, une existence administrative et financière distincte de la commune. Il est géré par un conseil d'administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire

Jusqu'à présent, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, il était obligatoire d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. La convocation devait comporter une note explicative permettant d'éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires préalablement à ce débat et au vote du budget. Toutefois, la législation ne précisait pas la forme que devait revêtir cette note de synthèse, une grande liberté était donc laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité. En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. L'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le CCAS de la Ville de Baillargues dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe autonome pour l'EHPAD Les Pins Bessons.

Les budgets du CCAS doivent répondre au mieux aux préoccupations de la population baillarguoise tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile et aux orientations du Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances.

I – CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

a – Niveau national

En 2020, la crise sanitaire du Covid-19 s'est traduite par un indéniable impact sur les finances publiques. Le déficit de l'Etat a presque doublé et devient le déficit budgétaire le plus élevé de notre histoire contemporaine. Il s'élève à 206 milliards d'euros. Face à cette situation, les mesures de soutien sont massives en France comme dans la plupart des pays.

En France, en plus des mesures mises en œuvre pendant les périodes de confinement, visant à préserver le tissu productif ainsi que les revenus des ménages, le gouvernement actionne le plan « France relance » à 100 milliards d'euros qui se décline autour de trois axes : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

La loi de finances pour 2021 publiée au Journal Officiel du 30 décembre 2020 concrétise la mise en œuvre de ce plan de relance qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.

Toutefois, la poursuite de la crise sanitaire continue de dégrader les indicateurs financiers. La propagation de variants du virus et les retards pris dans la campagne de vaccination ont repoussé la perspective de la sortie de crise. Ainsi, le gouvernement table sur une progression de 6% du Produit Intérieur Brut (PIB) de la France en 2021.

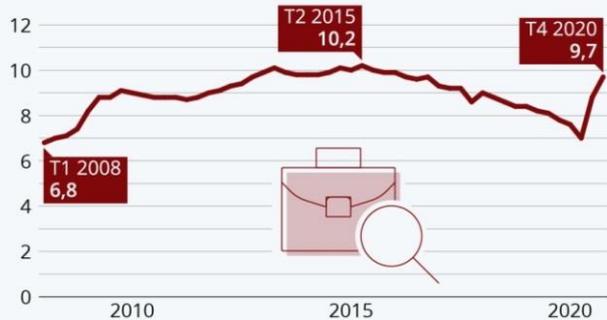
Concernant le marché du travail, la détérioration est importante.

Alors que l'on assistait à une lente mais durable baisse du chômage depuis cinq ans, la pandémie est venue annihiler tous les efforts réalisés ces dernières années sur le front de l'emploi. Au début de l'année dernière, le chômage était redescendu à son plus bas niveau depuis la crise financière de 2008, avec un taux de sans-emplois sur la population active qui tutoyait à nouveau les 7,0 % en France métropolitaine.

Mais face aux chocs économiques liés au Covid-19, ce dernier a fait un bond au troisième trimestre et les dernières prévisions de l'INSEE tablent sur un taux de chômage avoisinant les 10 % à la fin de l'année 2020. Ce dernier devrait continuer d'augmenter en 2021 où il pourrait atteindre 11 % avant de se stabiliser, alors qu'un retour à la normale de l'activité économique n'est pas attendu avant 2022. Ce sont les jeunes qui sont les plus exposés face à la crise, puisque les moins de 25 ans représentent actuellement plus de 20 % des chômeurs au sens du BIT en France.

Chômage : la crise annihile 5 ans de baisse

Évolution trimestrielle du taux de chômage en France métropolitaine (%) *



* Chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT).
Dernière prévision en date d'octobre pour le T4 2020.

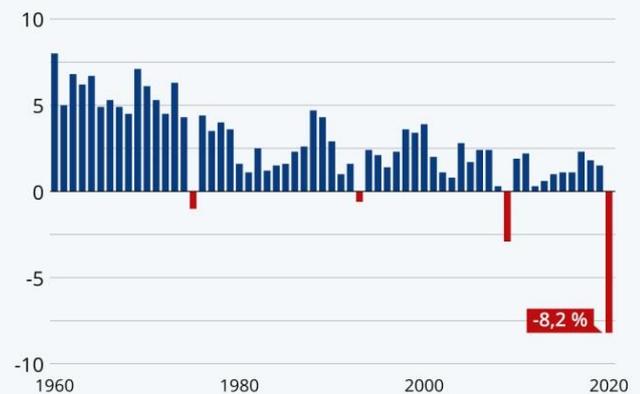
Source : INSEE



statista

Une crise comme aucune autre

Évolution annuelle du PIB en France de 1960 à 2020, en % *



* estimation en date du 26 février 2021 pour 2020.

Source : Insee



statista

Les indicateurs économiques revus à la baisse

Prévisions issues du projet de loi de finances rectificatif 3 (PLFR 3)

CROISSANCE

Évolution annuelle du PIB, en %



DETTE

En % du PIB



DÉFICIT

En % du PIB



INFLATION

Variation annuelle, en %



b – Niveau local

Deux des 13 départements dépassent le million : Haute-Garonne (1,356 million) et Hérault (1,137 million) au sein de la région Occitanie. A contrario, la Lozère est le département le moins peuplé de France avec 75 784 habitants.

Attractive, la région gagne 51 400 habitants par an en moyenne entre 2009 et 2014, soit l'équivalent d'une ville de la taille de Narbonne, Saint-Cyprien ou Rodez. Une hausse due à 80% aux migrations interrégionales, mais l'excédent naturel (naissances/décès) y contribue aussi.

Si ce rythme se maintient, Occitanie / Pyrénées-Méditerranée dépasserait Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine d'ici 2022, indique l'Insee.

La population de Montpellier progresse de 9 300 personnes par an (le plus fort taux des principales villes) et entraîne dans son sillage un chapelet de villes du littoral : Nîmes, Sète, Béziers, Narbonne, Perpignan, Saint-Cyprien.

Des habitants un peu plus âgés

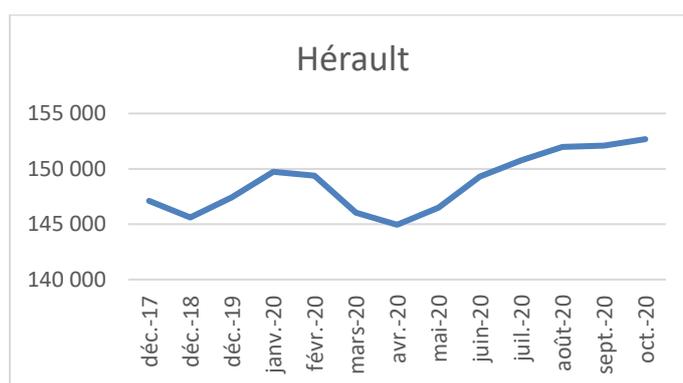
La région compte un peu moins de jeunes et un plus de seniors que la moyenne française : 28 % ont moins de 25 ans (France : 30.3%) et 27.8% plus de 60 ans (France : 24.9 %). L'âge moyen est de 41,8 ans. L'espérance de vie à la naissance est de 79,6 ans (2e région après Auvergne-Rhône-Alpes).

→ Emploi

Au niveau des données départementales, on peut également constater les répercussions de cette crise sanitaire majeure, notamment au niveau de l'emploi.

En effet, comme évoqué précédemment, la tendance du chômage était à la baisse quelques années est également palpable dans la région Occitanie et dans le département de l'Hérault.

Nombre de demandeurs d'emploi		
	Occitanie	Hérault
Décembre 2017	666 910	147 790
Décembre 2018	664 090	148 750
Décembre 2019	649 350	146 360
Janvier 2020	652 390	147 120
Février 2020	645 730	145 610
Mars 2020	654 720	147 430
Avril 2020	665 470	149 740
Mai 2020	664 340	149 390
Juin 2020	652 700	146 040
Juillet 2020	649 840	144 950
Août 2020	657 050	146 500
Septembre 2020	668 750	149 300
Octobre 2020	673 330	150 780
Novembre 2020	677 800	151 980
Décembre 2020	677 910	152 100
Janvier 2021	681 550	152 680



En Occitanie, on peut constater une baisse constante depuis 2017 du nombre de demandeurs d'emplois (- 17 560 demandeurs d'emploi en 3 ans), à mettre en parallèle avec le nombre d'habitants qui augmente chaque année depuis 2014. Par ailleurs, entre janvier 2020 et 2021, on constate une hausse de 5560 demandeurs d'emploi dans l'Hérault.

→ Prestations sociales

Nombres relatifs aux prestations sociales - septembre 2020				
	Pourcentage de personnes recevant une allocation	de	Nombre d'allocataires	Nombre d'habitants
Occitanie	50%		1 312 883	2 896 000
Hérault	55%		291 200	621 400

Dans l'Hérault, **621 400 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 55% de la population totale, 5% de plus que dans la région Occitanie.**

Sur le territoire, ce taux varie de 34% à 61% selon les communautés de communes.

Le département se caractérise par une proportion importante de personnes isolées (52% dans l'Hérault, 45% au niveau national). 31 400 étudiants bénéficient d'une aide, soit 11% de l'ensemble des allocataires (6% au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus.

18% des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15% au niveau national).

96 900 foyers d'allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 096€. Dans ces foyers précaires, vivent 84 000 enfants.

II – L'AIDE SOCIALE

a - Le RSA, minima social jauge de la précarité sur la commune

Nombre de personnes bénéficiaires sur la commune de Baillargues

	Nombre de foyers	Nombre de bénéficiaires
Droits ouverts et versables	91	101
Suspendus	50	55
Total	141	159

Soumission à droits et devoirs	Nombre	%
Non soumis à droit et devoir	60	38.46%
Soumis à droit et devoir	96	61.54%
Total	156	100.00%

61.54% des bénéficiaires du RSA sont soumis à droits et devoirs sur la commune. Cela signifie que le bénéficiaire du RSA a droit de percevoir une allocation, mais il a également le droit à un accompagnement pour l'aider à régler des difficultés sociales et améliorer son insertion professionnelle.

En contrepartie, le bénéficiaire du RSA s'engage à rechercher un emploi, entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle.

Pour exemple, les personnes de + de 60 ans, bénéficiaires du RSA, qui n'ouvrent pas encore de droits à la retraite ne sont pas soumises aux droits et devoirs.

Classe d'âge	Nombre	%
]18-25]	8	5.13%
]25-35]	72	46.15%
]35-45]	39	25.00%
]45-55]	26	16.67%
]55-65]	11	7.05%
Somme	156	100%

Composition familiale	Nombre	%
Couple avec enfants	5	3.18%
Couples sans enfants	25	15.92%
Femme avec enfants	13	8.28%
Femme sans enfants	59	37.58%
Homme sans enfants	54	34.39%
Non renseigné	1	0.64%
Somme	157	100.00%

Les chiffres énoncés ci-dessus sont le reflet des personnes bénéficiaires du RSA sur l'ensemble de la commune.

On peut constater qu'il y a une forte majorité des allocataires qui se situent dans la tranche d'âge des 25-35 ans, on peut émettre l'hypothèse que le rallongement de la durée d'études et la difficulté à trouver un emploi stable dans la région peut amener certains bénéficiaires à être

allocataires du RSA sur une période transitoire. Cette hypothèse peut se confirmer avec la baisse du nombre d'allocataires sur la tranche d'âges supérieure.

De plus, on constate également que ce sont majoritairement les personnes seules qui représentent la majorité des personnes allocataires avec un total de 113 bénéficiaires sur 157, soit environ 72% des allocataires.

Par civilité

Composition familiale	Nombre	%
Femme	87	55.77%
Homme	69	44.23%
Somme	156	100.00%

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LE CCAS DES PERSONNES ISOLEES ET COUPLES SANS ENFANT A CHARGE DANS LE CADRE DU RSA

Rappel : Cet accompagnement revient au CCAS, tandis que le Service Territorial des Solidarités accompagne les personnes isolées et les couples avec enfant(s) mineur(s) à charge. Il concerne plus précisément des publics éloignés de l'emploi.

Par ailleurs, certains bénéficiaires soumis à droits et devoirs, mais qui relèvent d'un public moins éloigné de l'emploi avec moins de freins identifiés, sont suivis dans le cadre d'un contrat d'engagement réciproque par Pôle Emploi.

Contrats RSA au 31.12.2020

Nom/Raison sociale	Nombre de bénéficiaires – droit ouvert	Nombre de bénéficiaires suspendus	Total
CCAS BAILLARGUES	37 (16 en 2019)	4 (2 en 2019)	41 (18 en 2019)

Au vu des éléments ci-dessus, la première constatation que nous pouvons mettre en lumière c'est le nombre de personnes bénéficiaires suivi par le CCAS qui a doublé en l'espace d'un an.

Même si ce chiffre peut sembler dérisoire au vu du nombre d'habitants sur le territoire, il apparaît important de mettre en avant l'augmentation de celui-ci, qui est le reflet d'une population précaire qui tend à s'élargir.

Répartition des personnes bénéficiaires

Par classes d'âge

Classe d'âge	Nombre	%
]18-25]	1 (1 en 2019)	2.44%
]25-35]	22 (8 en 2019)	53.66%
]35-45]	8 (3 en 2019)	19.51%
]45-55]	7 (5 en 2019)	17.07%
]55-65]	3 (1 en 2019)	7.32%
Somme	41 (18 en 2019)	100%

Par composition familiale

Composition familiale	Nombre	%
Couple sans enfants	10 (2 en 2019)	24.39%
Femme sans enfants	1 (5 en 2019)	2.44%
Homme sans enfants	30 (11 en 2019)	73.17%
Somme	41	100.00%

Au vu des éléments ci-dessus, on peut émettre l'hypothèse que la tranche d'âge la plus touchée est celle des 25-35 ans, tranche d'âge où les métiers peuvent s'orienter sur des métiers liés à la restauration, surtout dans le bassin d'emploi qui est le nôtre.

Cette tranche d'âge est également celle qui est le plus en adéquation avec l'innovation et plus particulièrement à l'entrepreneuriat, qui au vu de la crise sanitaire, a été fortement impacté.

Par civilité

Composition familiale	Nombre	%
Femme	10 (6 en 2019)	24.39%
Homme	31 (12 en 2019)	75.61%
Somme	41	100.00%

La tendance sur l'ensemble du territoire des personnes âgées entre 25 et 35 ans tend à se confirmer par le nombre d'allocataires accompagné par le CCAS dans cette tranche d'âge, correspondant à 54% des personnes accompagnées.

b - L'aide sociale légale

L'aide sociale se définit comme l'ensemble des prestations constituant une obligation à la charge des collectivités publiques, notamment du Département en tant que financeur, destiné à faire face à un état de besoin pour des personnes dans l'impossibilité d'y pourvoir. Le CCAS reste l'instructeur des aides sociales légales.

Type de dossiers	2018	2019	2020
Contrats d'Engagement Réciproque - RSA	30	27	37
APA	42	23	26
Complémentaire Santé Solidaire	15	13	20
Elections de domicile	8	10	6
MDPH	14	20	9
Obligations alimentaires	24	13	6
Placements (foyers, maison de retraite)	5	9	6
Aide-ménagère	2	2	0
Total	140	117	115

La baisse du nombre d'obligations alimentaires entre 2019 et 2020 peut, en partie, s'expliquer par la mise en place d'une nouvelle réglementation au 1^{er} janvier 2019 au sein du département de l'Hérault, qui ne prend plus en compte la situation et les revenus des petits enfants pour l'aide sociale légale.

Aussi, cette réglementation vient faire diminuer le nombre de personnes convoquées par le CCAS dans le cadre de l'obligation alimentaire.

c - L'aide sociale facultative

La politique d'action sociale facultative mise en place au CCAS de Baillargues s'articule autour des domaines suivants :

- Aide alimentaire
- Secours financiers
- Participation financière au portage des repas à domicile
- Point numérique
- Aide aux courses

Le CCAS mène au titre de l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) « une action générale de prévention et de développement social dans la commune ». Il inscrit son action dans la volonté de soutenir les habitants de la commune en situation de précarité et de vulnérabilité financière.

Les aides sociales facultatives fonctionnent en complément d'autres outils tels que l'information, la prévention, l'orientation et l'accompagnement social. Elles ne sauraient à elles seules améliorer une situation, c'est pourquoi il est primordial que le CCAS puisse proposer un accompagnement social à long terme afin d'être au cœur de sa mission de lutte contre les exclusions sociales.

BUDGET ALLOUE AUX AIDES SOCIALES FACULTATIVES		
	2019	2020
Banque alim – participation 1 ^{er} trimestre	539.20€	200€
Banque alim – participation 2 ^{ème} trimestre	236.10€	121.09€
Banque alim – participation 3 ^{ème} trimestre	3.27€	20.53€
Banque alim – participation 4 ^{ème} trimestre	0€	113.29€
TOTAL	778.57€	454.91€
Bons alimentaires		
Bons alimentaires	0€	1150.62€
Aide classe verte école primaire	378€	0€
Aide classe verte école maternelle	810€	0€
Aides financières diverses	144.80€	372.20€
Aides portage repas	283€	982€
TOTAL	1 615.80€	2 504.82€

L'aide sociale facultative s'inscrit dans une logique de subsidiarité ; c'est-à-dire que le CCAS n'accorde une aide sociale facultative uniquement que lorsque tous les organismes compétents pour apporter cette aide ont déjà été sollicités.

Les chiffres relatifs à l'aide sociale facultative permettent d'analyser plusieurs points :

- La baisse de participation financière versée à la banque alimentaire sur l'année 2020. Celle-ci se justifie par un arrêt du fonctionnement de l'aide alimentaire, sous forme de distribution de colis lié à la Covid-19 (non sollicitation des bénévoles).
- L'augmentation des bons alimentaires directs auprès d'Intermarché pour remplacer la distribution de colis alimentaires via la banque alimentaire, en complément de denrées sèches distribuées par les agents du CCAS (denrées collectés lors de la collecte nationale de la banque alimentaire fin novembre).

Il est à préciser que les bénéficiaires ont apprécié ce système de distribution, dispositif intermédiaire permettant de « compléter » le panier de denrées sèches auprès d'Intermarché, tout en laissant le choix à la personne des aliments qu'elle souhaitait consommer.

Pour précision : Le montant relatif aux bons directs, qui correspond au prix réel des denrées alimentaires, reste plus élevé que la participation reversée à la banque alimentaire, qui elle est de 40Cts par kilos de marchandise (voir tableau ci-dessous).

En €		Associations	CCAS	Epiceries	
				CCAS	Associations
	Cotisation annuelle	100	200	100	200
	Cotisation par part	0,30	0,40	0	0
	Cotisation par kgm	0,12	0,17	0,17	0,22

En conclusion, il semble essentiel de mettre en avant la complémentarité entre les aides sociales légales et facultatives.

On constate que les administrés ont moins sollicité le CCAS sur les aides sociales légales, qui peuvent être demandées par la personne auprès des organismes partenaires directement (sauf CER).

Par ailleurs, une fois l'ensemble des aides sociales légales sollicitées, l'aide facultative répond à des besoins où le droit vient à manquer.

Même si Baillargues reste un secteur privilégié (revenu médian, impact de la crise sanitaire sur le secteur professionnel etc), les dernières données démontrent des difficultés grandissantes avec, notamment, la fréquentation de certains publics inconnus des services sociaux jusqu'à alors.

En 2021, il convient d'adapter l'enveloppe de l'aide sociale facultative afin de l'adapter au mieux aux besoins recensés, notamment des besoins alimentaires.

A ce titre, un partenariat a été mis en place avec deux commerçants du territoire pour répondre à cet enjeu :

- Un primeur afin de récupérer les invendus et de permettre une redistribution en circuit court
- Le supermarché du territoire avec la mise en place de bons d'urgence alimentaire, dont une partie de la somme est prise en charge par le CCAS et l'autre par l'enseigne

III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CCAS EN 2021

a - Le budget principal du CCAS

L'année 2020 a été une année exceptionnelle et difficile du fait du contexte pandémique.

Pendant les périodes de confinement, il a fallu adapter certaines missions, en poursuivre d'autres, tout en respectant les consignes sanitaires.

Le CCAS a répondu aux situations urgentes, suspendu les activités de lien social en direction des seniors. Par contre, ont été menées pendant cette période la distribution alimentaire, avec mise en place de livraison à domicile, les appels téléphoniques aux personnes isolées ou vulnérables, la distribution de masques, la remise du courrier pour les domiciliations.

De ce fait les dépenses et les recettes réalisées n'ont pas été celles escomptées.

Pour 2021 :

→ Certains ateliers à destination des seniors sont maintenus grâce à des vidéos diffusées chaque semaine (chant, relaxologie, gym douce et yoga). Pour les personnes n'ayant pas accès aux nouvelles technologies un livret d'activités est envoyé tous les 15 jours afin de maintenir un lien.

→ Le Printemps des aînés a été adapté à la situation. Ainsi le traditionnel dîner-spectacle a été remplacé par un panier gourmand confectionné avec les produits des commerçants de la commune. Ce sont 565 colis qui seront distribués à 820 personnes pour un coût global de 21000€. Le dîner-spectacle était offert à 410 personnes pour 27 900€.

→ Pour débiter ce nouveau mandat, les élus ont décidé de déplacer les locaux du CCAS en face l'hôtel de ville. L'objectif de ce projet est de renforcer la transversalité entre les services afin de répondre de manière plus cohérente aux demandes des administrés et leur apporter une réponse plus réactive et mieux adaptée.

Les nouveaux bureaux seront investis avant l'été 2021. Ce bouleversement des habitudes, des fonctionnements, des repères est l'occasion d'initier une nouvelle organisation plus structurée afin d'optimiser et professionnaliser les pratiques.

Ainsi, l'équipe de professionnels va évoluer et se composera, dès le mois de juin 2021, de deux agents d'accueil, d'un agent administratif, d'un agent social, de deux travailleurs sociaux dont la Directrice, répartis en 3 pôles : un pôle administratif (accueil, secrétariat, conseil d'administration), un pôle accompagnement social et insertion et un pôle seniors.

Par ailleurs, la ville et le CCAS vont formaliser par voie conventionnelle leurs relations en mutualisant les fonctions supports (ressources humaines, comptabilité, informatique, commande publique, entretien des locaux) et le prêt de locaux.



Les charges à caractère général (chapitre 011) sont prévues en baisse de 14% par rapport au BP 2020. En effet, les animations et sorties du dispositif YAPADAJ ne peuvent pas reprendre normalement et les achats liés au Covid auront un impact moins important du fait de l'existence de stock et de la baisse des prix du marché.

Les autres charges (chapitre 65) sont en augmentation de 36% du fait du nombre croissant d'aides sociales facultatives, conséquence de la situation économique.

Les dépenses de personnel vont augmenter de 13,50% par rapport au BP 2020. Cela est dû au recrutement de deux agents qui viennent remplacer deux autres agents dont le départ à la retraite est précédé d'une période de congés générant un doublon sur la masse salariale pour un seul et même poste. En outre, plusieurs dispositifs légaux s'imposent en 2021 au CCAS :

- l'achèvement de la mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) qui se traduit par un rééchelonnement des grilles statutaires des agents de catégorie C et A de la filière sociale pour les cadres d'emplois des conseillers socio-éducatifs, des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs ;

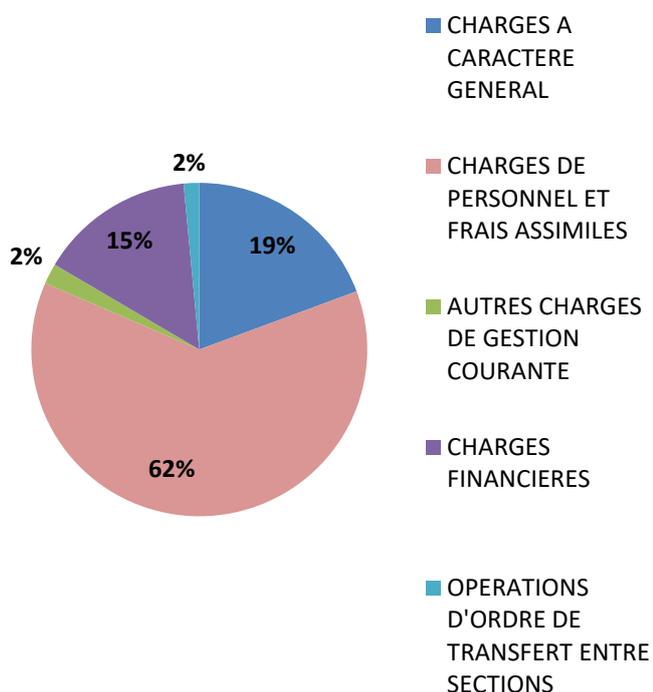
- la progression des carrières des fonctionnaires : le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) contribue à une augmentation systémique de la masse salariale du fait des avancements d'échelon, de grades ou de la promotion interne ;

- la poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et expérience professionnelles).

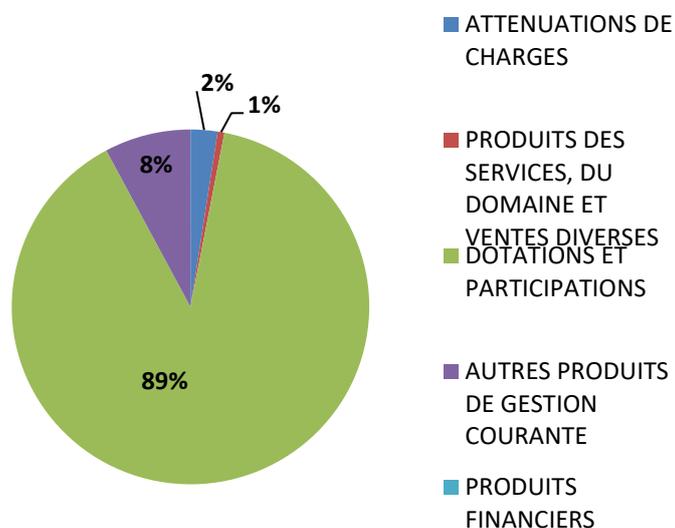
En ce qui concerne les recettes, la subvention versée par la commune demeure la recette la plus importante du CCAS. Les activités YAPADAJ étant en suspens, les recettes générées par ce service subissent une diminution conséquente.

Le budget de fonctionnement 2021 est envisagé de la façon suivante :

Prévisions dépenses de fonctionnement 2021



Prévisions recettes de fonctionnement 2021



Pour la section d'investissement, seront prévus au budget l'achat de mobilier, de matériel et licences informatiques pour les nouveaux bureaux.

Cette année verra s'achever la reconstruction de l'EHPAD Louis LAGET. D'un point de vue comptable ce projet a été réalisé sur le budget principal du CCAS. C'est pourquoi des charges financières apparaissent en section de fonctionnement. Il conviendra donc au cours de cette année de prévoir toutes les écritures comptables nécessaires au transfert de l'actif et du passif dans le budget annexe de l'EHPAD.

b - Les informations relatives à la structure des effectifs

Effectifs au CCAS en 2020

Fonction	Directrice Arrivée en mars 2020	Référente sociale	Référente YAPADAJ	Agent chargée d'accueil	Agent d'accueil et d'accompagnement	Animatrice (mise à disposition à l'EHPAD)
Temps de travail	100%	80%	80%	13h/semai ne	80%	100%
Catégorie d'emploi	A	C	C	C	C	C
Filière d'emploi	SOCIALE	ADMINISTRATIVE			TECHNIQUE	ANIMATION
Cadre d'emploi	Assistant socio- éducatif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administra tif	Adjoint technique	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe

Le CCAS et la commune ont signé une convention de mise à disposition à 80% d'un agent chargé du pôle animation et loisirs séniors. La masse salariale de cet agent est remboursée à la ville par le CCAS tous les trimestres.

Suite au départ à la retraite de 2 agents, deux embauches ont pu se faire afin de professionnaliser l'équipe et répondre aux besoins identifiés sur le territoire. Ces embauches ne viennent pas créer de nouveaux postes permanents mais remplacer des postes existants.

Effectifs au CCAS à partir de juin 2021

Fonction	Directrice	Assistante de Service Social	Référente sociale	Référente YAPADAJ	Collaboratrice d'accueil et d'accompagne ment	Agent chargée d'accueil
Temps de travail	100%	100%	80%	80%	80%	13h/semaine
Catégorie d'emploi	A	A	C	C	C	C
Filière d'emploi	SOCIALE		ADMINISTRATIVE			
Cadre d'emploi	Assistant socio- éducatif	Assistant socio-éducatif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Adjoint administratif

Il est important de mettre en lumière dans la nouvelle structure des effectifs certains points, qui traduisent une volonté politique de développement de l'action sociale :

- Embauche d'une Directrice – travailleur social – catégorie A – mars 2020
- Embauche d'un agent chargée d'accueil et d'accompagnement avec un diplôme de secrétaire médico-sociale (remplacement d'un agent – départ à la retraite – mars 2021)
- Embauche d'une assistante de service social – catégorie A – mai 2021 (en remplacement d'un agent – départ à la retraite)
- 2 filières d'emploi uniquement représentées (filière sociale et administrative) contre 4 auparavant.

Ce point permet de mettre en avant la volonté d'adaptation des embauches en fonction des besoins identifiés. De manière historique, les CCAS étaient des services peu connus des administrations et des administrés. Aussi, les agents administratifs qui avaient de forte propension à l'écoute se voyaient reclassés dans les CCAS